



## Réclamer une révision de prix

Par **Souhaj**, le **04/04/2016** à **10:56**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de construction de maison individuelle, le 30 octobre 2014, pour un montant de construction de 110 000€ avec l'option de révision du prix en une seule fois. A noter que j'ai obtenu mon permis de construire le 09 février 2016.

Mes questions sont les suivantes:

Est ce que je peux réclamer à mon constructeur une révision du prix à la baisse sachant que le délais des 8 mois, prévu dans le contrat, pour blocage du prix est dépassé et que l'indice BT 01 ne cesse de baisser ?

Est ce qu'il y a un délais pour réclamer un éventuel remboursement de la différence de prix (par exemple avant le démarrage du chantier)?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.